

RESOLUTION FINALE DE LA 26^{ème} CONFERENCE ANNUELLE DE LA COPEAM

Le 6 avril 2019, les membres de la COPEAM se sont réunis à Split, Croatie, à l'occasion de la 26^{ème} édition de la conférence annuelle de l'Association.

- *Soulignant* que la diversité est un trait incontournable de l'humanité, qui constitue un patrimoine commun à mettre en valeur et à préserver ;
- *rappelant* que la Méditerranée est l'une des régions les plus riches et variées au monde en matière culturelle, un carrefour millénaire de langues, religions et identités qui ont jeté les bases de nos sociétés actuelles ;
- *considérant* qu'on assiste à présent, presque partout dans le monde, à la montée de positions politiques, culturelles et sociales qui ont fait de la diversité au sens large un ennemi à combattre ;
- *tenant compte* que les phénomènes tels que la globalisation et les migrations posent aujourd'hui plus que jamais un défi crucial à la tenue de nos sociétés, qui tendent à se replier sur elles-mêmes ;
- *reconnaissant* que les médias, en particulier les médias de service public, jouent un rôle clef dans la promotion de la connaissance mutuelle et de la cohésion sociale ;
- *rappelant* que la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est fondée sur la conviction que les industries culturelles et créatives sont devenues essentielles pour une croissance économique inclusive et la réduction des inégalités ;

Les membres de la COPEAM s'engagent à :

- ✓ Promouvoir des contenus basés sur une narration innovante et positive de tout *Autre* en tant que composante enrichissante de nos sociétés.
- ✓ Mettre en place des actions pertinentes contre l'intolérance, le discours de haine, l'incitation à la violence et contre toute forme de discrimination sur leurs plateformes média.
- ✓ Envisager une formation spécifique de leurs professionnels sur le thème des diversités, visant à les doter des instruments de compréhension adéquats pour raconter les changements en cours dans nos sociétés de façon efficace.
- ✓ Renforcer les initiatives de sensibilisation du grand public sur les plaies du racisme, de la xénophobie, du sexisme et de toute autre forme de discrimination.
- ✓ Promouvoir le dialogue interculturel à travers des activités et des projets à l'échelle régionale, y compris des coproductions internationales portant sur le thème des diversités.
- ✓ Elargir le champ d'action de la Commission « Egalité de genres » de la COPEAM en proposant la nouvelle appellation de Commission « Egalité de genres et diversités ».
- ✓ Faire appel à une collaboration entre tous les secteurs et les acteurs concernés (ONG, société civile, agences de presse, médias sociaux et numériques, écoles de cinéma, institutions nationales et internationales) dans le but de développer des initiatives communes sur cette thématique.

La COPEAM entamera les étapes opérationnelles nécessaires pour traduire cette Résolution en actions concrètes ouvertes à tous ses associés.

Split, le 6 avril 2019